



Groupe d'étude « école maternelle » Recommandations

1- Clarifier les programmes de l'école maternelle pour qu'ils présentent explicitement finalités et objectifs, et disent clairement ce qui est attendu de tous les élèves en fin de grande section et soient compréhensibles par les parents.

- 1.1 Rédiger un préambule faisant apparaître explicitement les finalités de l'école maternelle : clarifier l'articulation cycle 1 cycle 2.
- 1.2 Améliorer la lisibilité des programmes.
- 1.3 Les objectifs doivent être clarifiés particulièrement dans le domaine du langage et le programme doit renvoyer ce qui relève de la mise en œuvre pédagogique à des documents d'accompagnement.
- 1.4 Les programmes doivent définir le « devenir écolier » comme un processus à mettre en œuvre progressivement.
- 1.5 Réaffirmer la place de la grande section dans l'école maternelle en clarifiant les programmes
 - pour faire apparaître explicitement les objectifs à poursuivre pour tous les élèves à la fin de la scolarité en maternelle et uniquement ces objectifs, qui sont ceux du cycle 1 ;
 - pour éviter des ambiguïtés concernant les objectifs mais aussi les démarches propres à l'école maternelle.

2- Donner à l'apprentissage de la langue française une priorité absolue.

- 2.1 Favoriser la possibilité de moduler les groupes de langage avec l'équipe éducative de l'école en fonction des besoins identifiés.
- 2.2 Assurer en priorité la scolarisation des moins de trois ans dans les secteurs situés dans un environnement social défavorisé. Développer la complémentarité avec la collectivité territoriale de référence et les services de petite enfance.
- 2.3 Mieux assurer le dépistage et le repérage des enfants potentiellement porteurs de handicap et particulièrement les troubles spécifiques du langage.

3- Faire figurer explicitement dans les projets d'école les modalités de la liaison entre école maternelle et école élémentaire.

- 3.1 Assigner au projet d'école le rôle de prévoir explicitement les modalités de la liaison entre école maternelle et école élémentaire. Il est possible de proposer des cadres de travail commun centrés sur des unités plus larges que l'école (groupe scolaire, secteur de collège, ...).
- 3.2 Valoriser les démarches les plus pertinentes en matière de liaison et en assurer la mutualisation avec l'appui des équipes de circonscription.
- 3.3 Favoriser la concertation des maîtres.

4- Rédiger un cahier des charges national sur la spécificité de l'évaluation à l'école maternelle.

- 4.1 En matière d'évaluation, il est proposé la rédaction d'un cahier des charges national en 4 domaines :
 - la définition précise des compétences attendues en fin de la grande section

- des principes concernant les outils d'évaluation
- des principes concernant les méthodes d'évaluation
- des principes concernant la communication avec les parents visant la plus grande transparence de sorte que l'information donnée recherche à valoriser le travail de l'enfant à l'école sans leurrer sur ses résultats.

5- Renforcer la formation initiale et la formation continue des maîtres à la spécificité de l'école maternelle. Prévoir une formation spécifique à tous les formateurs et inspecteurs.

5.1 Dans le cadre des dix compétences du référentiel du métier d'enseignant, la formation à l'école maternelle relève d'une spécificité qui doit être mise en œuvre pour tous. Les actuelles disparités observées sur le territoire doivent être réduites. La commission de validation des plans de formation devra y veiller.

5.2 La spécificité d'une formation à l'école maternelle concerne prioritairement quatre domaines :

- la connaissance du jeune enfant, de ces besoins et de sa psychologie ;
- les premiers apprentissages (avant même que leurs contenus puissent être qualifiés en disciplines) ;
- les gestes professionnels propres à l'école maternelle (principalement gestion du temps, du groupe, de l'espace, évaluation) ;
- la relation avec les familles.

5.3 Il est nécessaire d'établir un plan dynamique de formation de formateurs en direction des professeurs d'IUFM, des conseillers pédagogiques de circonscription, des IEN. De même, il est souhaitable d'augmenter la part des formateurs issus de l'école maternelle et de relancer la réflexion sur le CAFIPEMF.

5.4 La part consacrée à l'école maternelle en formation (plan de formation départementaux et académiques, animations de circonscription) doit être quantifiée. Chaque département doit s'assurer qu'une part significative lui est consacrée.

5.5 Favoriser et mutualiser les pratiques innovantes.

6- Organiser l'accompagnement professionnel des enseignants nouvellement nommés en école maternelle.

6.1 L'accompagnement des enseignants de maternelle doit être renforcé par les équipes de circonscription.

6.2 Lors de la première prise de poste en maternelle d'un enseignant titulaire, il doit pouvoir s'établir un dialogue avec l'équipe de circonscription pour déterminer les modalités de son accompagnement et de sa formation.

7- Mieux accueillir les enfants et leurs parents à l'école maternelle.

7.1 Formaliser dans les projets d'école les modalités de relation avec les parents et les modalités d'accueil des enfants.

7.2 Prévoir les modalités de l'information de tous les parents sur les finalités de l'école maternelle sur la base d'un document national.

8- Proposer des préconisations nationales pour l'équipement et le fonctionnement de l'école maternelle.

8.1 Rédiger, à destination des élus des collectivités territoriales, un cahier des charges de référence pour l'équipement et le bon fonctionnement de l'école maternelle.

8.2 Proposer l'examen périodique des modalités d'application de ce cahier des charges aux instances consultatives compétentes.